



Question sur la commission doléances de l'ordre des avocats

Par **pozzi**, le **06/03/2008** à **13:46**

je suis confrontée a un grave problème avec mon ancien conseil,j'ai contactée le batonnier,celle ci m'a répondu que cet avocat allait passer devant la"commission de doléances" "pouvant constituer un comportement contraire à la délicatesse à l'honneur à la probité et à la dignité de sa professio".

je souhaiterais poser la question suivante: en quoi consiste cette commission de doleances? quel est son role?